

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3134

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attributions de subventions pour la saison 2023-2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Sports

Rapporteur : Monsieur Florestan Groult

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024**Délibération n° CP-2024-3134**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attributions de subventions pour la saison 2023-2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Sports

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs

Les articles L 113-2 et L 113-3 du code du sport disposent que les associations sportives ou les sociétés sportives peuvent recevoir des subventions publiques pour la réalisation de missions d'intérêt général. Le montant maximal de ces aides ainsi que les missions d'intérêt général concernées sont précisés dans les articles R 113-1 et R 113-2 dudit code.

La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés font partie de ces missions d'intérêt général. De même, la participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale, tout comme la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives peuvent faire l'objet d'un soutien des collectivités. Un renforcement de la vigilance des clubs est demandé cette saison autour de la lutte contre toute forme de violence ou de discrimination, en lien avec les actions impulsées par l'État et relayées par la Métropole (lutte contre la pédocriminalité dans le sport notamment).

Dans le respect de ce cadre législatif et réglementaire, la Métropole a engagé depuis 2010 un travail partenarial avec les clubs sportifs présents sur le territoire, sur l'activité de leur centre de formation, leur ancrage dans le tissu sportif et associatif local et la prise en charge de missions d'intérêt général.

Ce travail a permis de situer la stratégie de chaque club en matière de relation avec les clubs de l'agglomération, ses perspectives à moyen terme et d'évaluer les cibles de son action et l'évolution de ses principaux indicateurs d'activité.

Ces éléments sont ensuite confrontés au budget annuel prévisionnel du club et un bilan est présenté chaque année à la Métropole, par les dirigeants du club sportif, lors d'une réunion associant des représentants de l'ensemble des groupes politiques de la Métropole. Pour le bilan de la saison 2022-2023 et les perspectives 2023-2024, cette réunion a eu lieu le 18 décembre 2023.

Les clubs sportifs professionnels sont des vecteurs importants de notoriété du territoire de la Métropole, au niveau international notamment.

Les principaux objectifs visés dans le cadre de ce partenariat sont les suivants :

- permettre aux clubs sportifs professionnels de disposer de centres de formation de qualité, attractifs et reconnus sur le plan national et international. Les centres de formation doivent prévoir les conditions d'hébergement adaptées, un suivi de la santé des jeunes stagiaires et une prise en charge scolaire,
- garantir, par les conventions signées avec chaque club sportif professionnel, une présence sur le territoire de la Métropole, dans le cadre de partenariats avec les clubs amateurs : formation d'éducateurs, entraînements partagés avec les joueurs professionnels pour certains joueurs des clubs amateurs, rencontres et échanges entre dirigeants, prêts de matériels, participation des clubs professionnels à des actions et événements sportifs organisés par les clubs amateurs, séances de détection,
- favoriser la participation des clubs sportifs professionnels aux actions conduites dans les quartiers dans les domaines sport-insertion, sport-santé, sport-emploi, etc. Ces actions sont conduites en lien avec les communes,
- garantir, la qualité de l'accueil et la sécurité des spectateurs dans les enceintes sportives.

De manière complémentaire à ces objectifs, la Métropole souhaite que, dans le cadre de son soutien, les clubs professionnels accentuent leurs efforts en matière d'éco-responsabilité, d'inclusivité et de prévention des discriminations et des violences, dont les violences sexistes et sexuelles. Différents projets en partenariat avec la Métropole traduisent cette orientation.

Six clubs sportifs évoluant dans des championnats professionnels, et/ou disposant de sociétés commerciales, sont concernés sur la Métropole. En début de saison 2023-2024, la SAS Villeurbanne Lyon Métropole, société sportive adossée à l'association Villeurbanne Handball Association (VHA), a été liquidée judiciairement après avoir déclaré un forfait général pour la saison. L'association VHA poursuit toutefois ses activités et bénéficiera, à ce titre, d'un soutien de la Métropole au titre de son soutien aux clubs sportifs amateurs.

II - Association LDLC Association sportive de Villeurbanne Éveil Lyonnais (ASVEL) basket

Le club sportif LDLC ASVEL basket repose sur deux entités distinctes : l'association ASVEL basket, qui gère le centre de formation, et une société anonyme sportive professionnelle (SASP), l'ASVEL.

Le centre de formation du club est financé à la fois par des subventions publiques et la SASP ASVEL. Les relations entre l'association et la SASP font l'objet d'une convention. La convention actuelle a été signée le 1^{er} juillet 2019 et court jusqu'au 30 juin 2034.

Depuis 2017, le même actionnaire majoritaire (Tony Parker) est également présent au sein du club du LDLC ASVEL féminin.

1° - Bilan de la saison 2022-2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2170 du 24 avril 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 123 000 € au profit de l'ASVEL basket pour ses missions d'intérêt général au titre de la formation dans le cadre de la saison 2022-2023.

Le club a effectué une très bonne saison en championnat mais reste en difficulté en Euroleague face à des clubs aux moyens souvent beaucoup plus importants. La formation villeurbannaise reste l'une des meilleures de France et de jeunes joueurs intègrent progressivement l'effectif professionnel, parfois après avoir rejoint d'autres clubs français de l'élite ou de ProB afin de s'aguerrir au plus haut niveau. La stratégie du club, qui entend associer ces jeunes joueurs à des joueurs français ou étrangers, reste d'actualité.

L'ancrage sur le territoire s'effectue toujours dans le cadre d'un réseau d'une trentaine de clubs partenaires (séances de détection, échanges et formation d'éducateurs, sessions sur l'arbitrage, prêt de joueurs à des clubs amateurs de la Métropole). La formation sociale des jeunes fait l'objet d'un effort particulier depuis plusieurs années.

Un partenariat spécifique a été mis en place en juillet 2021, dans le cadre d'une convention, avec le club LYONSO. Ce club est organisé en coopération territoriale de clubs (CTC) depuis 2015 autour des clubs suivants : Sainte-Foy-lès-Lyon, Oullins-Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Ecully, Tassin, Charbonnières-les-Bains.

Le nombre de joueurs accueillis diminue mais reste dans la fourchette 20-23 habituelle avec un objectif maintenu de qualité du recrutement afin de réduire les risques d'échec. La notoriété de l'académie et du centre de formation sont croissantes mais le club conserve un tiers des effectifs issu du territoire de la Métropole.

	2021-2022	2022-2023
niveau du club	Pro A (1er niveau)	
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	22	20
origine géographique	30% territoire de la Métropole	25 % territoire de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	880 000 €	1 122 000 €

Le budget réalisé est en hausse par rapport au budget de la saison précédente en large partie due à l'hébergement du centre de formation au sein de la Tony Parker (TP) *Academy* à Gerland avec une hausse de la qualité des prestations et du niveau d'encadrement.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2023-2024 (budget en annexe)

Un évènement majeur est intervenu en novembre 2023 avec la livraison de la LDLC ARENA à Décines, d'une capacité d'accueil de 12 000 places en configuration basket. Cette salle rendue nécessaire par le cahier des charges de l'Euroleague de basket accueillera donc la plupart des matchs de coupe de l'Euroleague même si certains matchs auront lieu à l'Astroballe, à Villeurbanne. Les matchs de championnat ont toujours lieu à l'Astroballe.

Le club participe à l'Euroleague de basket, qui est la compétition européenne de basket la plus prestigieuse. Le niveau sportif, sensiblement supérieur à celui du championnat de France, rend difficile l'accession aux phases finales. Cette compétition permet, néanmoins, à quelques jeunes issus du centre de formation de s'aguerrir à ce très haut niveau.

La TP *Academy*, inaugurée en octobre 2019 à Gerland, accueille le centre de formation de l'ASVEL depuis deux saisons. Sur un site unique sont regroupés le centre de formation de l'ASVEL, les activités de formation de l'*Academy* (en association avec la société Adequat), l'académie elle-même, composée d'une trentaine de jeunes joueurs, mais également une école d'arbitrage et d'e-sport. Un volet social est enfin prévu avec, notamment, un centre d'entraînement pour les joueurs sans emploi, à disposition des joueurs à la recherche d'un club ou préparant une reconversion à l'issue de leur carrière.

Le club poursuit la mise en place d'actions en matière de développement durable et d'éco-responsabilité avec la gestion des déchets lors des matchs, mais aussi au quotidien au centre de formation, des circuits courts privilégiés pour les approvisionnements lorsque cela est possible et une gestion technique des fluides optimisée.

Une section basket adapté a été mise en place en début de saison, affiliée à la Fédération française de sport adapté (FFSA). Elle compte plusieurs dizaines de licenciés dont une majorité de jeunes ayant des troubles autistiques.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 123 000 € au profit de l'association LDLC ASVEL basket pour la saison 2023-2024, montant stable par rapport à la saison précédente.

III - Association FC Lyon ASVEL féminin

Le club sportif FC Lyon ASVEL féminin repose également sur 2 entités distinctes : l'association FC Lyon basket féminin, support historique du club créé en 1946, qui gère le centre de formation, et une société, la SASP ASVEL Lyon féminin. Une convention, en date du 17 septembre 2017, lie l'association et la société commerciale pour une durée de 15 ans. Le centre de formation est rattaché à l'association depuis le 1^{er} juillet 2015. Il s'agit depuis plusieurs années de l'un des deux meilleurs centres de formation français.

En 2017, la SASP Lyon basket est devenue la SASP ASVEL Lyon féminin et l'association devient le FC Lyon ASVEL féminin. En octobre 2019, l'Olympique Lyonnais a pris une participation minoritaire dans le capital de la SASP Lyon ASVEL féminin et la société LDLC est devenue le nouveau partenaire *naming* du club. La dénomination du club est désormais LDLC ASVEL féminin. Le rachat de l'Olympique Lyonnais et l'arrivée d'un nouvel actionnaire majoritaire ne remet pas en cause cette organisation pour le moment. Une nouvelle responsable du centre de formation, disposant d'une grande expérience, est arrivée en début de saison 2022-2023. Les joueuses du centre de formation, ainsi que la restauration, sont hébergées au sein de la TP Adequat *Academy* à Gerland. Le centre de formation mobilise 5,5 équivalent temps plein (ETP).

Début 2022 le club a officiellement adopté le statut d'entreprise à mission. Il s'agit du 1^{er} club de très haut niveau à adopter ce statut. L'objectif est de devenir une référence en matière d'engagement citoyen autour d'une notion centrale, l'accomplissement des femmes. La volonté est de favoriser les initiatives visant à combattre les stéréotypes et de valoriser les singularités. Il s'agit également de favoriser l'inclusion par le sport dans les milieux scolaires et les quartiers défavorisés.

1° - Bilan de la saison 2022-2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2170 du 24 avril 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 90 000 € au profit de l'association FC Lyon ASVEL féminin pour ses missions d'intérêt général au titre de la formation dans le cadre de la saison 2022-2023.

Les résultats sportifs de l'équipe professionnelle lors de la saison 2022-2023 ont été exceptionnels avec un titre de championnes de France doublé d'un titre de championne d'Europe (Eurocoupe). Au niveau du centre de formation, une équipe U15 a été mise en place ainsi qu'une filière 3x3 cette discipline à part entière étant en plein développement. Une section sportive scolaire a été créée avec le collège Alice Guy (Lyon 8^{ème}) pour laquelle une demande de soutien a été faite à la Métropole pour la saison 2023-2024 (décision au printemps 2024).

Depuis la saison 2019-2020, le centre de formation a rejoint la TP *Academy* à Gerland bénéficiant désormais d'équipements de très haut niveau (hébergement, restauration, terrains, etc.). Le centre de formation est toujours classé n°1 en France, en excluant le centre fédéral de l'INSEP.

Les relations restent étroites entre le centre de formation et l'équipe professionnelle, le directeur du centre de formation et le responsable pédagogique participant aux réunions et réflexions conduites par le *staff* de l'équipe professionnelle. Chaque saison, plusieurs joueuses issues du centre de formation participent aux matchs de l'équipe professionnelle. L'individualisation reste au cœur du projet du centre de formation mais une trame de jeu commune a été mise en place entre l'équipe professionnelle et le centre de formation. Comme chaque année, des manifestations ont été organisées par le club, notamment, le trophée Mado Bonnet (tournoi de mini-basket catégories U9 et U11 - 16 équipes - 33 matchs - stand ostéopathie, stand éco-responsabilité en lien avec une association de l'arrondissement, ateliers de dextérité). Un stage a également été organisé à La Plagne avec 110 personnes (joueuses et familles) une semaine complète d'activités basket encadrées par les dirigeants et entraîneurs du club. Le club participe aussi au forum des associations du 8^{ème} arrondissement et organise un stand de mini-basket en présence des joueuses et du staff de l'équipe professionnelle.

Sur le plan scolaire, cinq joueuses ont obtenu leur bac en juin 2023 (100% de réussite). Cinq joueuses poursuivent des études supérieures au sein des Universités de Lyon. Les aménagements d'horaires permettent ces doubles cursus et le suivi de la scolarité reste un objectif majeur de sorte que les jeunes joueuses ne pouvant prétendre à une carrière professionnelle disposent d'une formation et de diplômes. Des cours de soutien sont proposés au sein de la TP *Academy* sur les différentes matières.

Sur le tableau ci-dessous figurent les indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact du centre de formation pour la saison 2022-2023 ainsi que la comparaison avec la saison 2021-2022 :

	2021-2022	2022-2023
niveau du club	ligue féminine de basketball (1er niveau)	ligue féminine de basketball (1er niveau)
nombre de joueuses inscrites au centre de formation	21	21
origine géographique	25 % de la Métropole	29 % de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	597 273 €	740 000 €

Le nombre de joueuses est stable avec une légère hausse du nombre de joueuses issues du territoire de la Métropole. Désormais, ce sont plus de 200 candidatures qui sont reçues et analysées chaque saison. La hausse très sensible du budget est, notamment, due à l'intégration de l'hébergement et de la restauration au sein de la TP *Adequat Academy* mais aussi à une hausse globale des coûts sur l'ensemble des postes de dépense.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2023-2024 (budget en annexe)

Les objectifs du centre de formation restent identiques, à savoir maintenir le meilleur niveau de compétitivité possible pour un club qui ambitionne de s'installer parmi les meilleures équipes féminines européennes tout en s'appuyant sur sa propre formation. Cette ambition s'accompagne d'une volonté de ne pas se couper du territoire et des autres clubs de basket féminins. Le développement du mini-basket et du basket 3x3 sont au cœur du projet.

Le soutien scolaire permet de dispenser une formation sportive ne pénalisant pas le cursus scolaire ou universitaire. Des manifestations sont à nouveau prévues tout au long de la saison (arbre de Noël mini-basket, trophée Mado Bonnet, soirée du club, participation au forum des associations).

Le partenariat avec l'association Anciela sur le sujet de l'éco-responsabilité est maintenu tout comme celui avec l'école d'ostéopathie.

Les partenariats avec les clubs de basket amateurs de la Métropole se poursuivent et certaines joueuses du centre de formation ont rejoint les effectifs de ces clubs amateurs après leur carrière professionnelle.

Lors de la saison 2023-2024, le club souhaite optimiser ses déplacements et les équipes se déplacent majoritairement en train. La gestion des déchets fait aussi l'objet d'efforts spécifiques (gobelets réutilisables, mise à disposition de carafes d'eau et de sirops en remplacement des soda etc.). Une gestion automatisée des éclairages et du chauffage a été mise en place ainsi qu'un local vélos de 300 m² désormais sécurisé.

Une politique solidaire et internationalisée pour le haut niveau est également proposée avec la mise à disposition des moyens du centre de formation à des joueuses internationales défavorisées.

Toutes les joueuses sont désormais logées au sein de l'académie à Gerland. La restauration s'effectue également à l'académie. En revanche, la salle Mado Bonnet à Lyon continue d'accueillir les matchs et certaines manifestations. Plusieurs affiches de coupe d'Europe auront lieu à l'Astroballe.

23 joueuses sont inscrites au centre de formation pour la saison 2023-2024. Ce chiffre est en légère hausse. Il faut noter que le nombre de jeunes filles accueillies issues de la Métropole est en nette hausse, 39 % contre 29% lors de la précédente saison.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € au profit de l'association FC Lyon ASVEL basket féminin pour la saison 2023-2024, montant stable par rapport à la saison précédente.

IV - Association Olympique Lyonnais (OL) section football

Le club sportif de l'OL dispose d'un centre de formation féminin rattaché à l'OL, dénommé également *Academy* Olympique Lyonnais. Ce centre de formation est financé à la fois par des subventions publiques et la société par actions simplifiée (SAS) Olympique Lyonnais. L'OL englobe le centre de formation, l'équipe de D1 féminine et l'ensemble des équipes amateurs du club.

L'ouverture du *Training Center* en octobre 2016, sur le site du Parc OL à Décines, a permis au club de franchir un palier en matière d'infrastructures proposées aux équipes professionnelles masculines et féminines. Parallèlement, l'inauguration de l'*Academy* à Meyzieu, également dédiée aux filles et aux garçons, marque une étape importante pour la formation lyonnaise. Ce centre de formation reste l'un des meilleurs centres de formation européen.

L'équipe féminine de l'OL est, depuis plusieurs années, considérée comme l'une des trois meilleures équipes féminines de club au monde. Elle a remporté sept *Champions League* et 15 titres de championnes de France consécutifs. Ada Hegerberg, joueuse internationale norvégienne et de l'équipe lyonnaise, s'est vu décerner, en décembre 2018, le premier Ballon d'or féminin de l'histoire et elle reste l'une des joueuses emblématiques de l'OL.

Au-delà des performances de l'équipe, l'engagement de l'OL dans le développement du football féminin reste soutenu, notamment, au travers des relations avec près de 15 clubs partenaires. L'attractivité du centre de formation ne se dément pas au niveau français et européen.

Courant 2023, des tractations ont conduit à un changement de propriétaire du club. Le nouvel actionnaire majoritaire est *Eagle Football*, société contrôlée par John Textor qui a acquis la majeure partie des actions d'OL Groupe, groupe qui chapeaute l'OL. Dès le rachat du club, *Eagle Football* a cédé les activités de football féminin à une entrepreneure américaine, madame Michelle Kang, déjà propriétaire des *Washington Spirits*, équipe féminine professionnelle de football. Les objectifs affichés pour l'OL féminine par madame Kang traduisent une ambition forte qui est de rester l'une des meilleures équipes d'Europe, si ce n'est la meilleure, et de

développer un groupe international comprenant plusieurs équipes féminines de football de très haut niveau.

L'ensemble des grands clubs de football européens disposent désormais d'une équipe féminine de haut niveau, dotée de moyens en évolution constante, particulièrement en Angleterre et en Espagne. L'OL a toutefois été précurseur en la matière et reste un modèle pour de nombreux clubs concurrents, en matière de formation notamment.

L'objet du soutien métropolitain porte sur le partenariat entre la Métropole et l'OL et concerne le financement du centre de formation du club sportif, pour des missions d'intérêt général au titre de la formation. Les équipes professionnelles féminines et masculines ainsi que le centre de formation masculin ne sont pas concernés par ce partenariat.

1° - Bilan de la saison 2022-2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2170 du 24 avril 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 90 000 € au profit de l'OL section football pour ses missions d'intérêt général au titre de la formation dans le cadre de la saison 2022-2023.

L'OL féminines n'a pu conserver son titre de championnes d'Europe en fin de saison mais a été à nouveau championne de France et ce, pour la 16^{ème} fois. De par leur notoriété, leurs résultats sportifs exceptionnels mais également leur disponibilité à l'occasion d'événements au contact des clubs amateurs, les joueuses de l'OL contribuent à la mise en place de la politique publique sportive de la Métropole, qui vise le développement de la pratique féminine et prévoit de lutter contre les discriminations faites aux femmes dans l'accès à la pratique sportive (partage équitable des moyens techniques et matériels au sein des clubs notamment). Ceci contribue à favoriser le retour vers la pratique sportive de nombreuses jeunes joueuses qui avaient cessé toute activité physique ou sportive durant la crise sanitaire.

Au-delà des activités footballistiques, le centre de formation a poursuivi ses actions éducatives centrées sur des sorties théâtre, la découverte des métiers du club, la lutte anti-dopage, la sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux, des addictions aux jeux et, plus spécifiquement, une information sur les cycles menstruels ou le planning familial. Des ateliers d'éloquence et d'éducation nutritionnelle sont également organisés. Le club participe chaque année au Téléthon et à des actions en faveur de la banque alimentaire. Des visites sont également programmées au centre Léon Bérard, en lien avec les équipes soignantes.

La scolarité reste le pilier du projet global du club et plusieurs partenariats ont été noués depuis plusieurs années avec des établissements scolaires, notamment, le lycée Beltrame à Meyzieu. Un établissement technique privé existe désormais à l'*Académy*. Des partenariats existent également avec les universités et les écoles pour des aménagements de scolarité post-bac.

Le suivi médical est également maintenu à un niveau élevé avec deux médecins, deux kinés, un responsable de la réathlétisation et deux assistants. Un partenariat existe avec le centre Paul Santy, agréé Fédération internationale de football association (FIFA).

Sur le tableau ci-dessous figurent les indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact du centre de formation pour la saison 2022-2023 ainsi que la comparaison avec la saison 2021-2022 :

	2021-2022	2022-2023
niveau du club	Ligue 1 féminine	Ligue 1 féminine
nombre de joueuses inscrites au centre de formation	132	153
origine géographique	53 % de la Métropole	53 % de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	1 439 433 €	1 473 000 €

Le nombre de joueuses accueillies est en hausse. Un peu plus de la moitié des jeunes joueuses accueillies sont issues du territoire de la Métropole (chiffre stable).

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2023-2024 (budget en annexe)

Sonia Bompastor, ancienne joueuse internationale de l'OL, qui était directrice de l'*Académy* jusqu'en 2021, est devenue entraîneuse de l'équipe professionnelle. L'*Académy* est désormais dirigée par Laurie Dacquigny. Pour la saison 2023-2024, le centre de formation accueillera 158 joueuses (153 la saison dernière) 41 dans la catégorie U12 (moins de 12 ans), 37 dans la catégorie U13 et U15, 47 dans la catégorie U16 de l'équipe

réserve et 33 joueuses professionnelles. Le nombre de joueuses originaires de la Métropole est de 53% mais varie selon les catégories d'âge.

La sélection assurée à l'entrée du centre de formation a pour objectif de donner un maximum de chances d'évolution au plus haut niveau à chacune des jeunes joueuses accueillies. Compte tenu de la notoriété internationale de l'équipe 1, l'attractivité du centre de formation est en croissance constante.

Comme lors de ces dernières saisons, le modèle de formation retenu par le club vise à concilier la performance sportive, l'épanouissement individuel et l'engagement sociétal. Au total, le centre de formation mobilise près de 100 ETP ou temps partiel et 130 bénévoles.

Parallèlement aux activités dédiées au football, les jeunes joueuses bénéficient d'un programme d'actions diversifiées en fonction de leur catégorie d'âge. Les actions suivantes sont proposées :

- la visite du Groupama Stadium et du musée OL,
- un concours d'éloquence,
- une classe investigation : éducation aux médias et à l'information,
- une vidéo de soutien au Téléthon,
- une enquête sur l'homophobie et l'homosexualité dans le football,
- un reportage sur la vie au centre de formation,
- la sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux,
- un ateliers au Jardin du Héro (sujets abordés : santé, compost, alimentation, pollution, biodiversité etc.).

Un voyage au Sénégal a été programmé en janvier 2024, en lien avec la fondation OL, dans le cadre du partenariat avec le club de l'AS Daker Sacré Cœur. Ce déplacement était mixte avec des filles et des garçons de l'académie OL.

Le centre de formation dispose, depuis plus de 10 ans, de partenariats avec de nombreux clubs du territoire, dont une quinzaine situés sur la Métropole. Ces liens partenariaux se structurent désormais au niveau national et régional autour notamment d'un réseau sport excellence avec, pour le territoire métropolitain, l'AS Saint-Priest, FC Lyon, FC Vénissieux et un réseau sport avec FC Ménival, FC Limonest, Olympique Vaulx-en-Velin, AS Buers Villeurbanne, US Meyzieu, FC Chassieu-Décines, ES Trinité, Olympique Saint-Genis-Laval, Sainte-Foy-Lès-Lyon.

Ce lien avec les clubs partenaires conduit à des visites dans les clubs partenaires, des échanges sur les pratiques, la formation gratuite des éducateurs, la participation à des matchs amicaux et à des tournois, des invitations au stade pour des matchs des équipes féminines et masculines de l'OL, des opérations ramasseurs de balles lors des matchs au Parc OL pour les U14. Une visite de l'Academy est aussi proposée.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € au profit de l'OL pour la saison 2023-2024, montant stable par rapport à la saison précédente.

V - Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) SA Esprit sport management (ESM) - Centre de formation de l'ASUL Vaulx-en-Velin handball féminin

L'ASUL a été créée en 1935 à Lyon et la section ASUL handball (féminin et masculin) en 1945. En 1989, l'ASUL Vaulx-en-Velin est créée et devient autonome (association loi 1901). Il s'agit du club de plus haut niveau, sur le territoire de la Métropole, en matière de handball féminin.

Le club a évolué durant 43 saisons en première division (de 1958 à 2001), puis 6 saisons consécutives en division 2. Il est aujourd'hui l'un des 20 plus grands clubs français en termes de niveau de jeu. Il comptait 207 licenciées en novembre 2023 (soit une hausse de 19%) dont 36 dirigeants et encadrants. Le secteur performance compte 54 joueuses au sein de 3 équipes évoluant en Pro D2, Nationale 2 et championnat de France moins de 18 ans. Le secteur jeunes et seniors amateurs compte 92 joueuses au sein de huit équipes.

Une évolution importante est intervenue le 1^{er} octobre 2022 avec la création d'une société sportive sous forme de SCIC, l'ESM. La société intervient dans le champ de la formation professionnelle, de l'accompagnement, de l'éducation et de l'insertion. Cette évolution apparaît logique pour un club historiquement attaché à croiser ces domaines et la pratique sportive de haut niveau. Cette société sera agréée par la charte entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). Son capital est de 35 000 € avec 21 sociétaires. Une convention est signée entre la SCIC SA ESM et l'association (validée par la fédération française de handball et la Préfecture).

L'ASUL Vaulx-en-Velin reste exemplaire au niveau national, dans le domaine du handball, quant au travail accompli en matière d'insertion des jeunes joueuses depuis plus de 20 ans. L'ancrage territorial et les relations partenariales avec les autres clubs de hand métropolitains sont des points forts sur lesquels s'appuient les dirigeants du club.

1° - Bilan de la saison 2022-2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2170 du 24 avril 2023, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 120 000 € au profit de la SCIC SA ESM (centre de formation de l'association ASUL Vaulx-en-Velin handball féminin) pour ses missions d'intérêt général au titre de la formation dans le cadre de la saison 2022-2023.

Sur un plan sportif, le club est confronté à des concurrents dont les budgets sont souvent beaucoup plus importants avec des modèles économiques sensiblement différents. L'ASUL Vaulx en Velin n'a été assurée de conserver sa place en Pro D2 que très tardivement d'où des difficultés de recrutement pour la saison 2023-2024. Pour autant, toutes les équipes engagées sont restées au même niveau sportif à l'issue de la saison. Le club a poursuivi ses relations avec les clubs du territoire et un travail important a été effectué sur la filière jeunes avec une augmentation sensible du nombre de licenciées. L'opération "À Vaulx ballons mesdames" a contribué à cette sensibilisation à la pratique du handball.

L'entente entre neuf clubs sur la catégorie U17 (moins de 17 ans) se poursuit. Cette entente, pilotée par l'ASUL Vaulx en Velin, concerne les clubs de Bron, Villeurbanne, Vénissieux, Caluire, Rillieux, Meyzieu, Lyon handball mais aussi, hors Métropole, Chaponnay et Genas.

La création de la société en 2022 a permis le développement des actions évènementielles autour de l'emploi et de l'insertion (olympiades de l'emploi notamment). Des démarches ont été initiées, comme 12 semaines pour retrouver un emploi en partenariat avec France Travail et Alors formation. L'opération Parcours de lionnes lancée durant la saison propose un accompagnement des jeunes joueuses licenciées et non licenciées, point important dans l'orientation, la professionnalisation et l'emploi.

Quatre équipes ont pu participer à des tournois internationaux au Danemark et à Paris, en juillet 2023.

Sur le tableau ci-dessous figurent les indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact du centre de formation pour la saison 2022-2023 ainsi que la comparaison avec la saison 2021-2022 :

	2021-2022	2022-2023
nombre de joueuses inscrites au centre de formation d'intérêt métropolitain	19 (+11 pré centre de formation)	20 (+12 pré centre de formation)
origine géographique	37 % territoire de la Métropole	43 % territoire de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	130 283 €	174 939 €

La hausse du budget est due à une évolution de l'activité au regard de la saison précédente, encore marquée par les effets de la crise sanitaire. Elle correspond aussi au développement du club au niveau de l'association et de la société. Le nombre de joueuses accueillies en formation est quasi-stable.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2023-2024 (budget en annexe)

Les ambitions et objectifs de la saison 2023-2024 sont désormais les suivants :

- structurer la partie technique et sportive du club. Sur ce point le club reste en retrait de nombre de ses concurrents. Au niveau des ressources humaines, articuler le fonctionnement du club autour d'un directeur administratif, d'un directeur technique (entraîneur de l'équipe Pro D2), d'un adjoint-préparateur physique, d'une éducatrice sportive sur l'équipe de N2 et de quatre contrats d'apprentissage,
- sur le plan sportif, l'objectif est le maintien au même niveau, en fin de saison, des trois équipes féminines engagées,
- sur le plan financier, l'objectif reste sensiblement le même que lors de la saison précédente, à savoir une stabilisation des partenariats avec les collectivités et un développement des partenariats privés. Le développement du chiffre d'affaires de la société est également une nécessité, gage de ressources pour le club (actions de formations, évènementiel, prestations sportives). Le club souhaite développer un partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), le soutien étant jusque-là modeste,
- sur le plan des actions éducatives, sociétales et d'insertion, point fort historique du club, une volonté de relance de certaines actions telles que les stages sur les petites vacances, les opérations "À Vaulx ballons mesdames", l'opération Performe ton job (*job dating*), BTP job contest (le 8 novembre 2023) et le goût de l'embauche qui sera programmé en avril ou mai 2024.

Le club peut toujours participer à des actions à la demande des clubs partenaires ou des collectivités avec une présence dans les quartiers lors d'opérations spécifiques, des rencontres thématiques ou témoignages, auprès de collégiens.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de la SCIC SA ESM - Centre de formation de l'association ASUL Vaulx-en-Velin handball féminin pour la saison 2023-2024, montant stable par rapport à la saison précédente.

VI - La société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lyon olympique universitaire (LOU) Rugby

Le club sportif Lou Rugby est constitué en SASP. La SASP LOU Rugby est la structure de gestion des activités du club sportif professionnel LOU Rugby, comme de son centre de formation.

Le centre de formation du LOU a été créé en 2005 avec l'objectif de construire, pour chaque jeune, un projet de formation complet, tant sur l'aspect scolaire que sur l'aspect sportif.

Le club a évolué en Top 14 lors de la saison 2023-2024 et participe également à la compétition européenne la plus prestigieuse, la *Champion's Cup*, pour laquelle il est d'ores et déjà qualifié en phase finale. Le club conserve la même ambition, celle de devenir l'un des tous 1^{ers} clubs français, gagner des titres en s'appuyant sur sa formation et un recrutement ciblé et raisonnable, garant d'un budget maîtrisé. Quant aux féminines du LOU (rattachées à l'association LOU rugby), elles évoluent toujours en Elite 1, au plus haut niveau français.

Parallèlement aux activités sportives professionnelles gérées par la SASP LOU Rugby, l'association LOU Rugby accueille l'école de rugby et les équipes féminines. Le club recense au total 1 200 licenciés et compte 120 salariés, 240 bénévoles, 400 partenaires.

1° - Bilan de la saison 2022-2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2170 du 24 avril 2023, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 240 000 € au profit de la SASP LOU Rugby, pour ses missions d'intérêt général au titre de la formation, dans le cadre de la saison 2022-2023.

L'une des satisfactions pour le club est la progression importante du centre de formation dans le classement national des centres de formation des clubs du Top 14. L'attractivité croissante du centre, au niveau national et international, ainsi que l'attention portée au suivi scolaire et à la santé des jeunes accueillis portent leurs fruits. La volonté de devenir l'un des meilleurs clubs français s'appuie sur cette qualité de la formation. D'ores et déjà, de nombreux jeunes issus de la formation de la SASP LOU Rugby évoluent en Top 14 au sein de l'effectif professionnel et certains ont un statut d'international.

Les résultats sportifs des équipes de jeunes et équipes féminines ont été excellents avec une finale de championnat de France pour les U19, et deux demi-finales de championnat de France pour les cadettes et l'équipe réserve féminine. Pour les équipes féminines la progression des résultats est constante.

L'équipe féminine du LOU est rattachée à l'association LOU rugby et dispose désormais de moyens techniques et d'un encadrement permettant la prise en charge d'un plus grand nombre de jeunes joueuses. Les féminines représentent désormais près de 30 % des effectifs licenciés. Ce développement est soutenu par la Métropole dans le cadre de sa politique sportive.

Sur le tableau ci-dessous figurent les indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact du centre de formation pour la saison 2022-2023 ainsi que la comparaison avec la saison 2021-2022 :

	2021-2022	2022-2023
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	29	32
origine géographique	41% territoire de la Métropole	47 % territoire de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	1 981 563 €	1 760 322 €

Le budget global 2022-2023 est en baisse significative de 11 % bien que le nombre de joueurs accueillis soit en hausse avec davantage de jeunes issus du territoire de la Métropole. Les charges de personnel et de location d'appartements sont les postes de dépenses sur lesquels la baisse est la plus sensible, conséquence d'une réorganisation interne des activités. Parallèlement, les postes suivi scolaire et frais médicaux sont en hausse.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2023-2024 (budget en annexe)

La sélection à l'entrée du centre de formation s'est accrue depuis deux saisons. En effet, le club fait le choix, comme la majorité des clubs, d'une sélection plus importante à l'entrée afin de limiter le nombre de joueurs qui, à l'issue de leur parcours au centre de formation, ne pourront accéder au plus haut niveau rugbystique et se retrouveront ainsi en situation difficile. Un accompagnement est, d'ailleurs, proposé à l'ensemble des jeunes joueurs qui quittent le centre, une aide à l'orientation, tant sportive que scolaire ou universitaire, des contacts avec des clubs du territoire intéressés par les profils de ces jeunes joueurs ayant tous suivi une formation sportive de haut niveau.

C'est la raison pour laquelle le club prête toujours une attention particulière au suivi scolaire et universitaire et favorise les double-cursus, haut niveau de formation sportive et études supérieures. Le sujet concerne l'ensemble des sportifs professionnels et les clubs de rugby sont de plus en plus attentifs à ce thème. Les jeunes candidats à une carrière professionnelle sont, eux-mêmes, souvent désireux d'un projet global englobant l'après-carrière, et l'attractivité du centre de formation de la SASP LOU Rugby est en partie due à la densité des formations supérieures possibles sur le territoire métropolitain.

Sur le plan social, le club dispose d'un éducateur à plein temps en charge de la détection et de la relation avec les jeunes dans les quartiers. Il s'agit de favoriser le développement de la pratique du rugby sur des territoires qui ne sont pas traditionnellement des bastions de cette discipline ou de poursuivre le développement de la pratique féminine. Ce travail a été soutenu durant quatre années par la Métropole dans le cadre d'une convention liant la ligue AuRA de rugby, l'association LOU rugby et la Métropole. Il doit permettre au club de conquérir de nouveaux publics désireux de pratiquer le rugby masculin ou féminin.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 220 000 € au profit de la SASP LOU Rugby, pour la saison 2023-2024 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 643 000 € au profit des clubs sportifs suivants pour leurs missions d'intérêt général au titre de la formation dans le cadre de la saison 2023-2024, d'un montant de :

- 123 000 € au profit de l'association LDLC ASVEL basket masculin,
- 90 000 € au profit de l'association FC Lyon ASVEL basket féminin,
- 90 000 € au profit de l'association OL,
- 120 000 € au profit de la SCIC SA ESM - centre de formation de l'association ASUL Vaulx-en-Velin handball féminin,
- 220 000 € au profit de la SASP LOU Rugby,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les clubs sportifs bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 643 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P39O5254.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-321027-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
